

Plan d'études pour l'obtention du

Bachelor of Science en enseignement pour le degré secondaire I

- **Géosciences**
- **Mathématiques / Informatique**
- **Sciences naturelles**
- **Sciences du sport et de la motricité**

Sciences du sport et de la motricité

Accepté par la Faculté des Sciences le 18 juin 2007
Version révisée du 29 mai 2017

2.4 Sciences du sport et de la motricité (SSM)

[Version 2008, paquets de validation : BSI1-FS.9201, BSI2-SP.9202]

La formation scientifique et pratique/méthodologique comprend 50 crédits ECTS et s'étale sur 6 semestres.

2.4.1 Concept des études

Ces études traitent de l'impact des activités motrices sur le développement et l'entretien de la vie physique, mentale et sociale de l'individu et font du mouvement l'outil des professionnels de la santé et de la formation des jeunes.

La formation scientifique intègre : l'anatomie fonctionnelle spécifique au sport, la neurophysiologie et le contrôle moteur, la physiologie de l'exercice physique, la psychologie du sport, les théories de l'apprentissage et de l'entraînement.

La formation pratique – méthodologique comprend des disciplines sportives obligatoires ou à choix dans divers domaines d'action: les sports collectifs et jeux, l'expression corporelle, la gymnastique aux agrès, l'athlétisme, la natation, les sports de neige et les activités outdoor.

La formation didactique comprend : l'étude des principales fonctions de l'intervention pédagogique, l'intégration de notions didactiques spécifiques aux disciplines sportives, la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité.

2.4.2 Inscription

L'inscription **sous réserve** se fait au Service d'admission et d'inscription ou au Décanat de la Faculté d'origine dans le respect des délais. L'inscription devient **définitive** après le test des capacités physiques et motrices et avec la confirmation d'un bon état de santé.

2.4.2.1 Test des capacités physiques et motrices

L'étudiant-e qui choisit la branche SSM est astreint à un test de ses capacités physiques et motrices (voir <http://www.unifr.ch/ssm/fr/studies/acces/test-physiques>). La réussite de ce test est une condition à l'admission définitive dans ce programme d'études.

Cependant, la capacité d'accueil des installations sportives étant limitée, le nombre de nouvelles places d'études est fixé à 50 par année. Conformément à l'ordonnance cantonale (<http://www.unifr.ch/rectorat/reglements/pdf/45164f.pdf>), si le nombre de candidat-es ayant réussi le test des capacités physiques et motrices est supérieur au nombre de places d'études disponibles, celles-ci sont attribuées selon l'ordre des résultats obtenus au test.

2.4.2.2 État de santé

Lors des séances d'information avec le conseiller ou la conseillère d'études, l'étudiant-e sera orienté-e sur les exigences physiques de ces études. Il lui sera demandé d'attester de son état de santé et de fournir un certificat médical.

2.4.3 Unités d'enseignement (UE)

2.4.3.1 Programme obligatoire de la 1^{ère} année (12 ECTS).

Ces UE sont prises en compte pour la réussite de la 1^{ère} année, au plus tard à la fin du 4^{ème} semestre.

Code	Titre	semestre	h. tot.	ECTS
Formation scientifique				
SP.0610	Physiologie de l'exercice physique (cours)	SA	28	3
SP.0613	Physiologie de l'exercice physique (workshop)	SA	14	2
PY.0623	Bases neurophysiologiques	SA	6	1
SP.0700	Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I (cours)	SA	28	3
SP.0710	Théorie des principes d'entraînement I (cours)	SA	28	3
				12

2.4.3.2 Autres UE obligatoires (1^{ère} à 3^{ème} année, 25 ECTS)

Code	Titre	semestre	h. tot.	ECTS
Formation scientifique				
SP.0600	Psychologie du sport (cours)	SA	28	3
SP.0770	Anatomie fonctionnelle spécifique au sport (cours)	SP	28	3
SP.0772	Anatomie fonctionnelle spécifique au sport (workshop)	SP	14	2
				8
Formation pratique-méthodologique				
SP.0780	Approche systémique du jeu *	SA	14	1
SP.0788	Approche sécuritaire des pratiques sportives	SP	28	2
SP.0810	Danse contemporaine I	SA/SP	28	2
SP.0812	Gymnastique aux agrès I	SA	28	1
SP.0813	Gymnastique aux agrès II *	SP	28	2
SP.0825	Natation sportive I	SA	28	1
SP.0821	Natation sportive II * §§	SP	28	2
SP.0831	Athlétisme I	SA	28	1
SP.0832	Athlétisme II	SP	28	2
SP.0851	Fitness en musique I	SA	28	1
SP.0834	Ski alpin			
	ou	Hors semestre	7 jours	2
SP.0836	Snowboard			
				17
SP.0784	Approche économique et fonctionnelle des sports de neige §	SA	14	1

* Unités d'enseignement contenant de la « pratique de la branche »

§ Cette UE est à suivre pour obtenir la reconnaissance de moniteur J+S ski alpin ou snowboard, mais ne peut pas être comptabilisée dans un paquet de validation. L'inscription se fait hors plan d'études.

§§ L'obtention du Brevet I ou du « Brevet plus pool » de la société suisse de sauvetage est une condition requise pour se présenter aux épreuves d'examens de l'UE SP.0821.

2.4.3.3 Unités d'enseignement à choix (10 ECTS)

L'étudiant-e choisit **10 ECTS** parmi les unités d'enseignement ci-dessous

Code	Titre	semestre	h. tot.	ECTS
Formation pratique-méthodologique				
SP.0800	Badminton	SA	28	2
SP.0801	Basketball I	SA	28	1
SP.0807	Basketball II	SP	28	2
SP.0803	Football	SP	28	2
SP.0808	Futsal	SA	28	2
SP.0809	Handball	SP	28	2
SP.0816	Patinage et hockey sur glace	SA	28	2
SP.0838	Jeux d'autres cultures	SP	28	2
SP.0802	Uni-hockey	SP	28	2
SP.0804	Volleyball I	SA	28	1
SP.0805	Volleyball II	SP	28	2
SP.0819	Danse populaire I	SA/SP	28	2
SP.0833	Course d'orientation	SP	28	2
SM.0002	SHEM I (Semaines Hautes Ecole de Macolin I §	Hors semestre	5 jours	2
§ La SHEM I est une UE organisée hors semestre par la Haute école fédérale de sport Macolin (HEFSM). Elle permet d'obtenir la reconnaissance J+S Sport scolaire.				

2.4.3.4 Unités d'enseignement de la formation didactique spécifique (3 ECTS)

Code	Titre	semestre	h. tot.	ECTS
–	Didactique de la branche Sport			3
				3

2.4.4 Contenu des UE d'enseignement2.4.4.1 Formation scientifique

- Le cours de *Physiologie de l'exercice physique* traite du système neuromusculaire et des principaux facteurs de la production de force, du métabolisme énergétique et de la régulation hormonale, des systèmes cardiovasculaire et respiratoire, et aborde leurs adaptations à l'exercice et à l'entraînement.
- Le cours sur les *Bases neurophysiologiques* étudie principalement l'organisation de certains grands systèmes fonctionnels du corps humain, sous l'angle des mécanismes de régulation.
- Le cours d'*Anatomie-fonctionnelle spécifique au sport* aborde l'étude fonctionnelle (mobilité-stabilité-contraintes) des unités corporelles sollicitées dans l'exécution de tâches motrices.
- La *Psychologie du sport* présente les déterminants motivationnels de la performance ainsi que les facteurs émotionnels susceptibles de l'altérer. Spécifiquement, l'objectif est de fournir des bases théoriques permettant de mieux comprendre les origines du comportement (besoins, désirs, buts, objectifs) et de savoir repérer et traiter les éventuels obstacles motivationnels et/ou émotionnels à l'apprentissage et à la performance.
- La *Théorie des principes d'entraînement I* aborde les notions de base des déterminants de la performance en vue d'une planification générale d'entraînement.
- La *Théorie de l'apprentissage et du contrôle moteur I* traite principalement des différentes catégories, courants, stades et stratégies d'apprentissage, des conduites-types des individus face à des situations sportives nouvelles, des facteurs influençant l'apprentissage moteur.

2.4.4.2 Formation pratique – méthodologique

Les cours avec travaux pratiques portent sur l'étude et la pratique des activités physique et sportive (APS) appartenant aux différents domaines d'action.

Les objectifs prioritaires d'apprentissage sont :

- le développement de la relation à soi, aux autres et à l'environnement par la pratique des activités physique et sportive ;
- l'analyse des habiletés motrices par l'utilisation de concepts, de modèles d'analyse ;
- l'acquisition de compétences technique, tactique, sociale et personnelle propre à chaque APS ;
- la connaissance des règlements, des mesures de prévention et de sécurité régissant la pratique des sports étudiés ;
- Pour chaque UE, un descriptif détaillé est disponible sur GestEns (<http://www.unifr.ch/science/gestens>) avec en particulier un descriptif des objectifs d'apprentissage.

2.4.5 Examens et validation

Les conditions d'évaluation des UE sont indiquées dans les annexes, par domaine. Prière de consulter l'annexe des sciences du sport et de la motricité et celle de la médecine.

L'inscription aux examens se fait électroniquement, par le lien « Connexion étudiant-es » de <http://www.unifr.ch/science/gestens>. Dans le courant de l'année académique 2017/2018, un nouveau portail étudiant sera mis à disposition.